LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DU 41 relatif au suivi du Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public

Voeu déposé par Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le Plan local d'urbanisme bioclimatique fixe l'objectif de créer 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040 ("le fameux P300");

Considérant que cet objectif répond à une nécessité écologique, sanitaire et sociale majeure, dans une ville dense, exposée aux canicules, aux îlots de chaleur et aux inégalités d'accès à la nature ;

Considérant que cet objectif a été porté durant la campagne municipale par le Nouveau Paris Populaire comme par Emmanuel Grégoire ;

Considérant que les premiers travaux conduits par la Ville, avec l'APUR, ont permis d'identifier près de 400 hectares de gisements potentiels, à travers la création d'espaces verts inscrits au PLUb, l'ouverture de jardins existants, l'aménagement d'équipements municipaux et la création de promenades-jardins sur l'espace public ;

Considérant que ces travaux ont également permis d'identifier un besoin d'investissement prévisionnel d'environ 2 milliards d'euros sur la période 2020-2040, dont seulement 243 millions d'euros de projets déjà budgétés dans la mandature ;

Considérant qu'un objectif de cette ampleur ne peut être atteint sans méthode, sans calendrier, sans arbitrages fonciers et budgétaires, sans coordination entre directions et sans suivi politique régulier ;

Sur proposition de Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente aux groupes du Conseil de Paris, dans les meilleurs délais, le travail déjà accompli, la liste actualisée des gisements, les opérations livrées ou

programmées, les difficultés identifiées et une planification pluriannuelle jusqu’en 2040 ;

- établisse chaque année un bleu budgétaire dédié au Plan 300 hectares, présentant les objectifs poursuivis, les crédits engagés, les surfaces effectivement ouvertes au public, les indicateurs de résultat, les cibles annuelles, les écarts constatés et les mesures correctrices proposées.